

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-52

présenté par
M. Aurélien Taché

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Culture »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	20 000 000	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	20 000 000
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer les dépenses d'investissement des musées de France pour l'année 2026, afin d'améliorer leurs systèmes de sécurité, en particulier celui du musée du Louvre, victime

d'un cambriolage le 19 octobre 2025, qui a révélé de graves failles dans la protection du plus grand musée du monde.

Depuis plusieurs années, les syndicats des musées de France, y compris ceux du Louvre, alertent les pouvoirs publics sur le sous-investissement chronique de l'État en matière de sécurisation des établissements muséaux. Le manque de caméras, d'équipements modernes et de personnel fragilise la protection des collections, exposées à des risques croissants, comme en témoigne le cambriolage du 19 octobre 2025.

Cet amendement propose donc d'abonder de 20 000 000 € en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) l'action 03 « Patrimoine des musées de France » du programme 175 « Patrimoines », par redéploiement depuis l'action 07 « Fonctions de soutien du ministère » du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la Culture ». Le groupe LFI-NFP appelle le gouvernement à lever le gage.